

**Conseil Communautaire du 27 septembre 2018**

<b>D 2018</b>	<b>F</b>	<b>10</b>
<b>Nombre de Conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	87	
<b>Présents</b>	67 dossier 1 à 3 – 70 dossier 4 – 67 dossier 5 à 21 – 64 dossier 22 et 23 – 62 dossier 24 à 30	
<b>Votants</b>	77 dossier 1 à 3 – 80 dossier 4 – 66 dossier 5 et 6 – 79 dossier 7 à 21 – 77 dossier 22 et 23 – 75 dossier 24 à 30	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 septembre 2018** s'est réuni à la salle Multiculturelle de Meilhan-sur-Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

**Etaient présents**

<b><u>Aqmé</u></b>	Patrick GAUBAN
<b><u>Beaupuy</u></b>	/
<b><u>Birac sur Trec</u></b>	Alain LERDU
<b><u>Calonges</u></b>	François NÉRAUD
<b><u>Castelnau Sur Gupie</u></b>	Guy IANOTTO
<b><u>Caubon Saint Sauveur</u></b>	Catherine BERNARD
<b><u>Caumont Sur Garonne</u></b>	Pierre IMBERT
<b><u>Clairac</u></b>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<b><u>Cocumont</u></b>	Jean.Luc ARMAND - Lissette DE LUCA
<b><u>Couthures Sur Garonne</u></b>	Jean.Michel MOREAU (jusqu'au dossier 4)
<b><u>Escassefort</u></b>	Edith LORIGGIOLA
<b><u>Fauguerolles</u></b>	Maryline DE PARSCAU
<b><u>Fauillet</u></b>	Gilbert DUFOURG
<b><u>Fourques Sur Garonne</u></b>	Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 21) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier 21)
<b><u>Gaujac</u></b>	Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier 21)
<b><u>Gontaud de Nogaret</u></b>	Danièle ANGOT (jusqu'au dossier 23) – Thierry CONSTANS (jusqu'au dossier 23)
<b><u>Grateloup Saint Gayrand</u></b>	Alain PRÉDOUR
<b><u>Jusix</u></b>	Michel GUIGNAN
<b><u>Lafitte Sur Lot</u></b>	Maryse VULLIAMY
<b><u>Lagruère</u></b>	Jacques VERDELET
<b><u>Lagupie</u></b>	Jean.Max MARTIN
<b><u>Le Mas d'Agenais</u></b>	Sylvie BARBE (+ pouvoir Francis DUTHIL)
<b><u>Longueville</u></b>	/
<b><u>Marcellus</u></b>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier 22)
<b><u>Marmande</u></b>	Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 4) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Martine CALZAVARA) – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Serge CARBONNET) – Roland CHRISTEN (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU à partir du dossier 5) – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND à partir du dossier 5) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 4) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) – Laurence VALAY (+ pouvoir Jacqueline CORREGES)
<b><u>Mauvezin sur Gupie</u></b>	Daniel BORDENEUVE
<b><u>Meilhan sur Garonne</u></b>	Régine POVÉDA
<b><u>Montpouillan</u></b>	Didier MONPOUILLAN
<b><u>Puymiclan</u></b>	Michel FEYRY
<b><u>Saint Avit</u></b>	Michel COUZIGOU
<b><u>Saint Barthélémy d'Agenais</u></b>	Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 4)
<b><u>Saint Martin Petit</u></b>	Rogers STEFFAN (Suppléant)
<b><u>Saint Pardoux du Breuil</u></b>	Jean-Marc DUBAN
<b><u>Saint Sauveur de Meilhan</u></b>	Francis LABEAU
<b><u>Sainte Bazeille</u></b>	Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Didier RESSIOT) – Christine VOINOT (+ pouvoir Pascal LAPERCHÉ)
<b><u>Samazan</u></b>	Bernard MONPOUILLAN
<b><u>Sénéstis</u></b>	Jacques PIN (Suppléant)
<b><u>Sevches</u></b>	Isabelle CESA - André CORIOU
<b><u>Taillebourg</u></b>	Jean.Pierre VACQUE
<b><u>Tonneins</u></b>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT.MOREAU – Dante RINAUDO
<b><u>Varès</u></b>	Jacky TROUVÉ
<b><u>Villeton</u></b>	Christian GIACOMEL (Suppléant)
<b><u>Virazeil</u></b>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

**Absents ou excusés**

Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ - Carole VERHAEGHE - Francis DUTHIL - Guy FARBOS - Lydie ANGELY - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIERES - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Didier RESSIOT - Philippe RIGAL - Jacques BRO - Régis BARD - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jean GUIRAUD – Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 3) - Jean.Michel MOREAU (à partir du dossier 5) – Marie.Catherine BALLEREAU (à partir du dossier 5) - Jean.Pierre MARCHAND (à partir du dossier 5) – Jacques BILIRIT (à partir du dossier 22) – Josette PATISSOU (à partir du dossier 22) - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier 22) – Thierry CONSTANS (à partir du dossier 24) – Danièle ANGOT (à partir du dossier 24)

**Pouvoirs de**

Patrick COUZINEAU à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Pascale LAPERCHÉ à Christine VOINOT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Martine CALZAVARA à Daniel BENQUET - Jacqueline CORREGES à Laurence VALAY – Didier RESSIOT à Gilles LAGAÛZÈRE - Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Francis DUTHIL à Sylvie BARBE - Serge CARBONNET à Marie.Françoise BOUGUES - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Marie.Catherine BALLEREAU à Roland CHRISTEN (à partir du dossier 5) – Jean.Pierre MARCHAND à Josette JACQUET (à partir du dossier 5) – Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC (à partir du dossier 22)

**Secrétaire de Séance**

Jacky TROUVÉ

**Dossier n°10 -**  
**PROTOCOLE DE COOPÉRATION VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION – BORDEAUX MÉTROPOLE**

*Rapporteur : Gaëtan MALANGE*

## **Objet de la délibération**

---

La présente délibération a pour objet de valider le protocole de coopération entre Val de Garonne Agglomération (VGA) et Bordeaux Métropole en vue d'une signature prévue le 11 octobre 2018 lors du séminaire annuel Bordeaux Métropole Coopérative.

Ce protocole formalise la coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération sur un ensemble de thématiques territoriales pour la période 2018-2020. Il énonce les grands principes du partenariat entre les deux territoires ainsi que les axes de coopération retenus, arrête la gouvernance liée à la mise en œuvre et au suivi des actions et définit la durée du protocole. Ce dernier sera décliné par un programme de travail opérationnel annuel qui sera approuvé par un comité de pilotage.

## **Exposé des motifs**

---

### **• Contexte d'émergence du projet de coopération**

Dès 2017, Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole ont engagé une dynamique partenariale afin d'identifier les complémentarités entre leurs deux territoires et de faire émerger des pistes de coopération. Ces premiers échanges ainsi que la réalisation de diagnostics thématiques sur les interdépendances et les interactions territoriales ont permis d'identifier quatre axes de coopération entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération :

- Gouvernance et logistique alimentaires durables,
- Mobilité et complémentarité de l'offre résidentielle,
- Attractivité et rayonnement territorial,
- Transition énergétique territoriale.

Le 13 juillet 2018, une réunion de travail a rassemblé une délégation d'élus de chaque EPCI ainsi que les deux Présidents afin de partager les éléments de diagnostics thématiques, de confirmer l'engagement d'un projet de coopération entre Val de Garonne Agglomération et Bordeaux Métropole et de valider les quatre axes de coopération proposés.

### **• Contenu du protocole de coopération**

Le protocole annexé en pièce jointe formalise la coopération entre Bordeaux et Val de Garonne Agglomération sur les quatre axes identifiés pour la période 2018-2020 et présente pour chacun d'entre eux les éléments de contexte ainsi que les opportunités de co-développement (article 2). Il définit la gouvernance de projet (article 3) afin d'assurer la mise en œuvre de la coopération et le suivi des actions. Enfin, il fixe la durée du protocole (article 4) ainsi que ses modalités d'évolution (article 5).

L'inscription de Val de Garonne Agglomération au sein du développement métropolitain bordelais constitue un des 5 axes stratégiques du projet de territoire de l'Agglomération (défini en conférence des Vice-présidents du 4 juin 2015), et la coopération représente une réelle opportunité de développement pour le territoire :

- En matière d'agriculture afin d'affirmer le rôle de VGA dans l'approvisionnement agricole de la métropole bordelaise et de favoriser l'émergence d'une agriculture durable et rentable pour les producteurs locaux,
- En matière de mobilité et d'attractivité résidentielle afin de fluidifier les déplacements entre Bordeaux et VGA, et d'améliorer la capacité du territoire à capter les revenus résidentiels de la métropole,
- En matière de tourisme, afin de mettre en valeur les atouts du territoire val de garonnais (cyclotourisme, agritourisme, tourisme fluvial) pour capter la clientèle bordelaise,
- En matière d'innovation numérique, afin de favoriser le développement d'un écosystème d'innovation numérique appliquée aux grands événements à travers la création de partenariats avec les acteurs de la métropole, en particulier dans le cadre de la French Tech Bordeaux,
- En matière de lutte contre le changement climatique, afin de partager l'ambition métropolitaine de devenir un territoire durable à haute qualité de vie, grâce à l'émergence de projets circulaires ambitieux en faveur de la transition énergétique.

In fine, le protocole de coopération a pour objectif de poser les bases d'une dynamique partenariale gagnant-gagnant afin de mettre en commun les atouts respectifs de Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération, et de permettre l'émergence d'un co-développement territorial équilibré.

- **Gouvernance du projet de coopération**

La coopération territoriale entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération s'appuiera sur :

- Un comité de pilotage, co-présidé par les deux Présidents (ou leurs représentants) et réunissant les élus concernés par les thématiques de la coopération,
- Un comité de suivi co-présidé par les deux directeurs généraux d'établissements (ou leurs représentants) qui réunira les pilotes des actions partenariales ainsi que des acteurs territoriaux dont la présence est pertinente selon l'ordre du jour,
- Des groupes de travail mis en place par le comité de suivi pour la mise en place opérationnelle de la coopération, associant les partenaires territoriaux concernés.

- **Un périmètre de coopération élargi**

Le protocole de coopération territoriale, signé entre Bordeaux Métropole et Val de Garonne Agglomération, ouvre la possibilité d'associer des territoires voisins concernés par les thématiques et/ou actions de coopération. En particulier, Val de Garonne Agglomération a pris contact avec la Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde, afin d'évaluer la possibilité de mettre en œuvre une feuille de route associant la CdC du Réolais en Sud Gironde à certaines thématiques de coopération.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

**Le Conseil Communautaire,**

**Valide** le contenu du protocole de coopération ainsi que la gouvernance du projet.

**Valide** la création d'un budget dédié à la mise en œuvre des actions de coopération.

**Approuve** la signature du protocole de coopération, qui aura lieu le 11 octobre 2018 à Bordeaux Métropole.

**Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, hors compétences déléguées.

**Résultat du vote**

<i>Votants</i>	<b>79</b>	
<i>Pour</i>	<b>79</b>	
<i>Contre</i>	<b>0</b>	
<i>Abstention</i>	<b>0</b>	

Fait à Marmande, le 27 septembre 2018

Publication / Affichage  
Le 28 septembre 2018

**Daniel BENQUET**  
Président de Val de Garonne Agglomération,